

# CHARTRE DU RÉSEAU DES MUSÉES ET COLLECTIONS TECHNIQUES RÉMuT

## 1. OBJET DU RÉSEAU

La constitution et l'animation d'un Réseau national des Musées et collections Techniques est une mission confiée au Cnam dans ses statuts, révisés en novembre 2009.

- Considérer et répertorier l'ensemble des institutions conservant des collections techniques.
- Fédérer autour des spécificités qui nous sont communes : les collections techniques.
- Créer du lien entre les différents établissements qui conservent des collections techniques pour des échanges d'informations, de formations, d'expertises, d'expériences, de compétences.
- Offrir une meilleure visibilité sur la richesse des collections techniques, et permettre leur localisation.
- Concourir à améliorer la reconnaissance des musées techniques par les pouvoirs publics, la communauté scientifique, le monde politique, les institutions officielles, en apportant "une parole concertée".

## OBJECTIFS INTERNES

- Cartographier les collections et les institutions
- Mieux se connaître : organiser et programmer des actions qui favorisent la création de liens et les relations de proximité entre les acteurs des musées et collections techniques.
- Fédérer, mutualiser, partager connaissances, compétences, expertises et moyens :
  - Répondre à des problèmes spécifiques liés aux champs thématiques couverts par le Réseau.
  - Confronter les pratiques, les partager.
  - Partager et concevoir des outils et/ou tout document de travail susceptibles d'apporter une aide technique dans l'exercice de nos métiers.
  - Mutualiser des moyens de communication qui permettent une meilleure accessibilité des collections à l'échelle du territoire.
- Améliorer la visibilité des institutions membres, de leurs activités, et de leurs collections.
- Relais d'information : ressources humaines, séminaires, colloques....
- Favoriser les échanges internationaux, vecteurs d'une meilleure reconnaissance nationale, tant sur les plans professionnels que vis à vis des publics.

## OBJECTIFS EXTERNES

- Valoriser les techniques et leur histoire, à travers les collections.
- Permettre une meilleure visibilité vis-à-vis des publics.
- Permettre la réalisation de projets par la mise en place de collaborations entre institutions.
- Participer au développement de la culture scientifique et technique, aux échelles nationale et internationale, et à l'ouverture aux cultures étrangères.
- Favoriser et faciliter les échanges professionnels, notamment dans les domaines de la recherche.

## PRINCIPES FONDATEURS

L'adhésion et la participation des institutions membres aux activités de RéMuT sont fondées sur le respect des principes suivants, dans les limites des budgets, moyens et ressources dont elles disposent :

**Principe de participation** : chaque membre de RéMuT s'engage moralement à être actif au sein du Réseau.

**Principe de réciprocité** : les objectifs premiers du Réseau étant le partage des connaissances et des savoir-faire, chaque institution membre s'engage moralement à participer et à contribuer à l'enrichissement réciproque de ses membres.

**Principe de déontologie** : Chaque membre s'engage à respecter le code de déontologie de l'ICOM<sup>1</sup> et à signer la Charte informatique liée à l'utilisation du site Internet et Extranet de RéMuT.

**Principe de gratuité** : les contributions des membres aux travaux du Réseau sont gratuites. Chaque membre conserve la propriété intellectuelle des contributions qu'il met à disposition au sein du Réseau.

## 2. STATUT DU RÉSEAU RÉMuT

Le Réseau est composé d'institutions membres adhérant moralement à la présente Charte. A la date de sa création, le Réseau lui-même n'a pas de personnalité juridique. Son fonctionnement est basé sur la contribution volontaire de ses membres.

Le Réseau se réserve néanmoins la possibilité d'adopter, si son évolution le justifie, un statut juridique qui sera alors à déterminer.

## 3. ADHÉSION AU RÉSEAU RÉMuT

L'adhésion à RéMuT est réservée aux institutions, de droit privé ou public, possédant des collections techniques et ayant pour vocation leur conservation et leur mise en valeur, sans but lucratif, auprès des publics. D'une façon générale, ces institutions doivent se reconnaître dans la définition du Musée proposée par l'ICOM, qu'elles utilisent ou non cette appellation<sup>2</sup>.

Une institution souhaitant devenir membre du Réseau doit être représentée par au moins une personne travaillant bénévolement ou non pour l'institution, et dûment mandatée par elle.

Toute demande d'adhésion se fait par simple envoi d'un courriel ou d'un courrier postal.

Toute adhésion est subordonnée à la signature de la présente Charte, et au renseignement des informations requises sur l'institution candidate, et son ou ses représentants légaux, ou leur mandataire.

---

<sup>1</sup> [http://icom.museum/fileadmin/user\\_upload/pdf/Codes/code\\_ethics2013\\_fr.pdf](http://icom.museum/fileadmin/user_upload/pdf/Codes/code_ethics2013_fr.pdf)

<sup>2</sup> « Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation.

Cette définition fait référence dans la communauté internationale. »

Statuts de l'ICOM, adoptés lors de la 22e Conférence générale à Vienne (Autriche) le 24 août 2007

[[http://icom.museum/la-vision/definition-du-musee/L/2/\[14/06/2016](http://icom.museum/la-vision/definition-du-musee/L/2/[14/06/2016)]

## 4. ORGANISATION DU RÉSEAU RÉMUT

### LES INSTITUTIONS MEMBRES

Toutes les institutions intégrant le Réseau possèdent le statut de membre.

Chaque membre possède les mêmes droits et devoirs.

Cependant, des comités peuvent être mis en place. Il revient à ces comités de proposer ou prendre les décisions sur les domaines pour lesquels ils auront été formés.

Les comités seront composés de représentants d'institutions membres, selon une procédure qui sera validée par le Réseau (désignation des membres et durée des mandats).

Le comité de pilotage de RéMuT est le principal organe de développement et d'animation du Réseau. Sa composition est prévue par les dispositions décrites ci-après, elle intègre la participation de réseaux partenaires.

Le Cnam, en tant que membre fondateur de RéMuT et administrateur de son site Internet <http://www.remut.fr> a une responsabilité juridique quant à l'édition sur le site : il est membre de facto dans tous les comités.

### LA CELLULE DE COORDINATION

Cette cellule est formée par les personnels salariés désignés par la Direction de la culture scientifique et technique du Cnam, dont la personne nommée Responsable du réseau RéMuT.

### LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est formé par des représentants d'institutions membres du Réseau, dont la personne nommée Responsable du Réseau par le Cnam.

Le comité de pilotage est formé de 15 membres, dont les représentants de 12 institutions membres, les représentants de 2 réseaux partenaires, et le/la Responsable du Réseau.

Pour les institutions membres, on veillera à respecter au mieux une répartition représentative des membres respectant les proportions observées (structure juridique/administrative, appellation Musée de France ou non, localisation géographique, dimension...), ainsi que la parité homme/femme.

De même pour les réseaux partenaires.

Ils peuvent être choisis sur proposition, par l'ensemble des membres, lors de la journée nationale de rencontre annuelle.

Le comité de pilotage a pour rôle de :

- Définir les grands axes de travail du Réseau et sa politique générale, son organisation et son fonctionnement.
- Définir les grands axes d'évolution du Réseau.
- Discuter et le cas échéant valider les demandes d'adhésion des structures dont les critères d'éligibilité ne correspondent pas strictement à ceux énoncés dans la Charte.
- Rencontrer des partenaires.
- Recenser les actions menées par le Réseau et effectuer leur suivi et leur analyse.
- Faire un retour aux membres.

### LES GROUPES DE TRAVAIL

Des groupes de travail peuvent être créés dans le but d'étudier des axes de développement ou de connaissances.

Ces groupes peuvent être composés de tout membre de RéMuT, qu'il soit dans le comité de pilotage ou non. Tout travail des groupes doit être rendu à l'échelle du Réseau, d'une façon ou d'une autre.

## LA JOURNÉE DE RENCONTRE ANNUELLE

Chaque année est organisée une journée de rencontre annuelle ayant pour but de réunir tous les représentants des institutions membres.

Le but de cette journée est de :

- Restituer les informations concernant la vie du Réseau et donner avis sur les orientations prises.
- Proposer les thématiques qui seront développées lors de la journée de rencontre annuelle suivante.
- Exprimer les besoins en termes de formation, outils à développer, actions à entreprendre...
- Valider les cooptations dans les différents comités et groupes de travail et les modifications de la présente charte, proposées par le comité de pilotage (une voix par institution membre).
- Permettre, favoriser des rencontres et des échanges entre les représentants des institutions membres.
- Développer sous la forme d'un colloque ou d'un séminaire la ou les thématiques choisies par le Réseau (des intervenants extérieurs à RéMuT pourront être invités à s'exprimer).

## 5. FONCTIONNEMENT

### MOYENS DE COMMUNICATION EXTERNES (VERS LES PUBLICS)

RéMuT dispose de différents canaux de communication :

[www.remut.fr](http://www.remut.fr) : ce site internet est collaboratif; les institutions membres y présentent avec textes et différents média (photos, films) leur institution et leurs activités. Chacune peut également y publier ses actualités.

Une page Facebook : le positionnement sur Facebook de RéMuT permet de relayer les actualités des institutions membres du Réseau.

<https://www.facebook.com/R%C3%A9MuT-685057884972560/>

D'autres moyens pourront être mis en œuvre en fonction des ressources disponibles et des besoins :

- prospectus.
- mass médias : communiqués de presse.
- et tous autres canaux de diffusion, régionaux et nationaux, à diffusion large ou sur des thématiques spécialisées.

### MOYENS DE COMMUNICATION INTERNES (PROFESSIONNELS)

Le site Extranet RéMuT : [www.remut.fr](http://www.remut.fr) possède une partie extranet qui permet :

- la mise à jour par les membres eux-mêmes des informations concernant leur institution et leurs activités pour les publics.
- l'accès à un ensemble d'outils d'échanges et de discussion et de ressources professionnelles.

La liste de diffusion : [remut@cnam.fr](mailto:remut@cnam.fr)

Cette liste de diffusion/discussion permet de communiquer à l'ensemble du Réseau les principales informations concernant la vie de RéMuT, et aux membres d'échanger sur des thématiques professionnelles (demande d'information, d'aide ou de conseil, demande de prêt, proposition de don...)

**Des nouvelles de RéMuT** : cette newsletter reprend l'ensemble des informations importantes concernant le Réseau. Elle est envoyée à l'ensemble des membres via [remut@cnam.fr](mailto:remut@cnam.fr)

**Adresses mails de contacts**

Adresse institutionnelle de la cellule de coordination de RéMuT au Musée des arts et métiers - Cnam :  
[adminremut@cnam.fr](mailto:adminremut@cnam.fr)  
Contact pour diffusion sur les réseaux sociaux: [reseaux\\_sociaux@remut.fr](mailto:reseaux_sociaux@remut.fr)

## VIE ET DYNAMIQUE DU RÉSEAU RÉMUT

### Groupes de travail

Des groupes de travail peuvent être organisés sur des dossiers, sujets et projets décidés en commun. Les échanges entre les membres sont facilités par la liste de diffusion/discussion [remut@cnam.fr](mailto:remut@cnam.fr) ainsi que par le forum mis en place sur le site Extranet de RéMuT.

### Ateliers RéMuT

Organisation de sessions de formations et d'échanges d'expertise sur des domaines convenus par le Réseau.

### Journée de rencontre annuelle

Organisation d'une journée de rencontre annuelle qui permet d'une part aux membres (français et étrangers) de se rencontrer, et d'autre part de discuter ensemble sur des thématiques choisies par le Réseau. Des intervenants extérieurs au Réseau pourront être invités. Cette journée RéMuT sera également l'occasion de faire le bilan annuel des activités et dossiers de RéMuT et de décider de ses axes et stratégies de développement.

### Colloques, séminaires, participation à des salons

RéMuT, par le biais de ses membres et de son comité de pilotage participera, en fonction de ses moyens, aux colloques, séminaires et salons auquel il jugera utile d'être présent.

## 6. FINANCEMENT

Le Musée des arts et métiers - Cnam, initiateur de RéMuT, supporte sa création, son développement initial, et dans un premier temps, son fonctionnement et son évolution, par le biais de moyens en personnel et l'attribution d'un budget annuel de fonctionnement et de développement de projets.

## 7. ÉVOLUTION DE LA CHARTE DE RÉMUT

La présente Charte pourra être soumise à révision si nécessaire.

Les modifications seront proposées par le comité de pilotage à l'ensemble des membres du Réseau, et validées par les membres lors de la journée nationale de rencontre la plus proche.

# Adhésion au Réseau des musées et collections techniques, RéMuT

## Déclaration d'engagement

En signant la présente charte, nous nous engageons à :

- respecter les principes qui y sont énoncés,
- participer aux activités et au développement du Réseau dans les limites des moyens et ressources de notre institution.

**Institution :**

NOM : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Représentant :**

NOM, Prénom : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse électronique de correspondance : \_\_\_\_\_

**Date**

**Signature**

A retourner à RéMuT - Direction de la culture scientifique - Cnam (adresses ci-dessous).

- par courriel postal à :  
RéMuT  
DCST - Cnam  
Isabelle Proux  
Case 3MAM01 – 292 rue Saint-Martin  
F 75141 Paris cedex 03
- par courriel à [adminremut@cnam.fr](mailto:adminremut@cnam.fr) (document rempli et signé puis scanné)